



**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE COSSAYE  
DEPARTEMENT DE LA NIEVRE  
SEANCE DU 23 AVRIL 2026 A 19 HEURES 00**

**Nombre de Membres :**

. Afférents au Conseil Municipal	15
. Présents	11
. Qui ont pris part à la délibération	12

L'an deux mil vingt six, le vingt-trois avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Eric VENUAT, Maire.

**Présents :** M. VENUAT Eric, M. GILBERT Michel, Mme BROCHIER Laetitia, M. CHARTIER Alain, M. CHASSERY Daniel, Mme DUFRESNE Florence, Mme DURAND Anne-Marie, Mme LACROIX Jeanne-Marie, M. LAUDE Henry, M. MORIZOT Christophe, Mme TESTARD Francine

**Absent(s)excusés :** M. TICHOUX Thomas, M. FAGOT-REVURAT Ludovic  
Mme PERRETTE Aurore, absente, a donné procuration à M. GILBERT Michel

**Secrétaire de séance :** DURAND Anne-Marie

**Date de la convocation :** le 16 avril 2026

\*\*\*\*\*

**Objet de la délibération :**

**Admissions en non valeur Service Public Assainissement**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la liste des titres que le comptable public (SGC de NEVERS) n'a pas pu recouvrer au titre des redevances d'assainissement pour les années 2019 à 2024 pour différents motifs (combinaison infructueuse d'actes ou reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite). Il demande au conseil municipal de se prononcer sur l'admission en non valeur de la somme totale de 126,79 €.

Le conseil municipal, vu les motifs de non recouvrement, décide à l'unanimité, de l'admission en non valeur des titres non recouverts pour la somme totale de 126,79 € au titre du Service Public Assainissement.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

